

Le Conservatoire à Rayonnement Régional Francis Poulenc est un service de la Ville de Tours dont **les tarifs sont fixés par Décision du Maire**. Des frais de dossier seront appliqués pour chaque inscription et réinscription. Les frais de dossier sont perçus par élève et ne sont pas remboursables. Ils ne seront pas appliqués aux élèves de Tours et de la Métropole (TMVL) qui justifient un quotient familial inférieur à 830. Les frais de scolarité sont annuels. Ils sont exigibles après inscription ou ré-inscription. Un paiement par trimestre est possible et ne constitue qu'une modalité de facturation.

Quelle que soit la raison de l'arrêt des cours, l'intégralité des frais de scolarité reste exigible.

DETAILS DES TARIFS	
TARIF 1	> Cursus (Musique, Danse – hors initiation, Art dramatique, Jazz, Département Musique Ancienne). Forfait une discipline dominante combinée éventuellement avec des disciplines complémentaires > Forfait pour 3 disciplines collectives
TARIF 2	> Cursus supplémentaire / discipline dominante supplémentaire / parcours supplémentaire
TARIF 3	> Discipline collective seule / cours d'éveil / initiation danse > Cursus Horaires Aménagés ou Seconde option lourde ou S2TMD.
LOCATION D'INSTRUMENT	> Pendant le cycle d'initiation, sous réserve de disponibilités : gratuit > Après le cycle d'initiation : forfait annuel
MONTANT ANNUEL DES TARIFS	

Élèves domiciliés à Tours

QF	MUSIQUE-DANSE-THÉÂTRE			DÉPARTEMENT DE MUSIQUE ANCIENNE			Frais de dossier par élèves	Location instrument
	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3		
< 450	38 €	34 €	20 €	32 €	27 €	20 €	0 €	16 €
451 à 830	109 €	90 €	58 €	90 €	77 €	58 €	0 €	45 €
831 à 1000	156 €	137 €	82 €	128 €	110 €	82 €	10 €	64 €
1001 à 1200	187 €	165 €	99 €	154 €	132 €	99 €	10 €	77 €
1201 à 1600	294 €	238 €	168 €	252 €	210 €	154 €	10 €	140 €
1601 à 2500	431 €	349 €	246 €	369 €	308 €	226 €	10 €	205 €
2501 à 3500	630 €	510 €	360 €	540 €	450 €	330 €	10 €	300 €
> 3500	735 €	595 €	420 €	630 €	525 €	385 €	10 €	350 €

Élèves domiciliés sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire (TMVL)

QF	MUSIQUE-DANSE-THÉÂTRE			DÉPARTEMENT DE MUSIQUE ANCIENNE			Frais de dossier par élèves	Location instrument
	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3		
< 450	50 €	44 €	26 €	41 €	35 €	26 €	0 €	20 €
451 à 830	141 €	116 €	75 €	116 €	100 €	75 €	0 €	58 €
831 à 1000	202 €	178 €	107 €	167 €	143 €	107 €	10 €	83 €
1001 à 1200	243 €	215 €	129 €	200 €	172 €	129 €	10 €	100 €
1201 à 1600	382 €	309 €	218 €	328 €	273 €	200 €	10 €	182 €
1601 à 2500	560 €	453 €	320 €	480 €	400 €	293 €	10 €	267 €
2501 à 3500	819 €	663 €	468 €	702 €	585 €	429 €	10 €	390 €
> 3500	956 €	774 €	546 €	819 €	683 €	501 €	10 €	455 €

Élèves domiciliés hors Tours et hors territoire de Tours Métropole Val de Loire (TMVL)

QF	MUSIQUE-DANSE-THÉÂTRE			DÉPARTEMENT DE MUSIQUE ANCIENNE			Frais de dossier par élèves	Location instrument
	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3		
< 450	52 €	46 €	28 €	43 €	37 €	28 €	10 €	21 €
451 à 830	149 €	122 €	79 €	122 €	105 €	79 €	10 €	61 €
831 à 1000	212 €	187 €	112 €	175 €	150 €	112 €	10 €	87 €
1001 à 1200	255 €	225 €	135 €	210 €	180 €	135 €	10 €	105 €
1201 à 1600	401 €	325 €	229 €	344 €	287 €	210 €	10 €	191 €
1601 à 2500	588 €	476 €	336 €	504 €	420 €	308 €	10 €	280 €
2501 à 3500	860 €	696 €	491 €	737 €	614 €	450 €	10 €	410 €
> 3500	1 003 €	812 €	573 €	860 €	717 €	526 €	10 €	478 €

DISPOSITIONS TARIFAIRES

Les tarifs Tours, Métropole (TMVL), hors Tours et TMVL sont applicables qu'aux élèves **justifiant, avant le 1er novembre**, de leur **domiciliation** par une photocopie de la taxe d'habitation ou du bail de location ou de l'acte de propriété ou d'une assurance habitation ou d'une quittance gaz, électricité ou eau ou encore d'une facture de téléphone. Les attestations d'hébergement ne sont pas recevables. Les élèves mineurs qui effectuent leur scolarité dans un internat sont domiciliés chez la personne qui exerce l'autorité parentale et non à l'internat.

Le **tarif en fonction du quotient familial (QF)** est appliqué sur présentation, à l'inscription ou à la ré-inscription, d'un justificatif établi par la CAF ou un autre organisme de couverture sociale (Mutualité sociale agricole MSA ...) et mentionnant le nom des bénéficiaires.

Ce **justificatif** doit être communiqué à l'administration du Conservatoire **au plus tard le 1er novembre** de l'année d'inscription.

NOUVEAUTÉ : les familles non allocataires de la CAF ou de la MSA pourront bénéficier d'un tarif au QF inférieur ou égal à 3 500 sur déclaration de ce dernier via la caleulette en ligne sur le site du CRR, Vous déposerez ensuite sur Imuse la feuille de calcul du QF ainsi que l'avis d'imposition.

A défaut de présentation du quotient familial (QF) et des documents demandés, le tarif correspondant au QF le plus élevé (QF > 3500) sera appliqué. Tout **document**, quel qu'en soit la nature, susceptible de modifier la tarification, **ne sera pas pris en compte au-delà du 1er novembre** (y compris les passeports CAF et passeports Loisirs-jeunes).